



N/Réf : BL/NJ 19-08-184
AUCH, le 1^{er} août 2019



Monsieur Phil HOGAN
Commissaire européen
European Commission
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 BRUSSELS
BELGIQUE

Objet : Demande de dérogation généralisée à l'obligation de semis de cultures dérobées, SIE et CIPAN

Monsieur le Commissaire,

Comme l'année dernière, des sécheresses importantes impactent plusieurs pays de l'UE et ont des conséquences importantes sur les sols et leur rétention en eau.

Dans le cadre de la PAC, les agriculteurs doivent respecter certaines obligations administratives de couverture des sols par le semis de SIE, surfaces d'intérêts écologiques, ou de CIPAN, cultures intermédiaires pièges à nitrates.

Le bon sens dont font preuve les agriculteurs, guidé par leur savoir-faire agronomique, veut que l'on ne sème pas de graines si les conditions de levée ne sont pas assurées. À quoi bon consommer du carburant à déchaumer des sols trop durs qui risquent même d'occasionner de la casse sur le matériel agricole ? Dans les régions irrigables et alors que les contraintes sur l'irrigation augmentent, les agriculteurs vont être tentés d'arroser les sols pour réaliser ces travaux et favoriser la levée. En période de faibles pluies, les couverts végétaux évapotranspireront l'eau qui devrait alimenter les nappes.

Au mois d'août dernier, également fortement impacté par la sécheresse, vous aviez annoncé votre soutien aux agriculteurs européens en accordant notamment des dérogations aux exigences en matière de « verdissement ». Cette année encore, pour les raisons agronomiques et économiques que nous venons de citer et face à la situation exceptionnelle que nous connaissons, la Coordination Rurale et France Grandes Cultures vous demandent d'accorder une dérogation généralisée à l'obligation de ces semis de cultures dérobées.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre haute considération.

Bernard LANNES
Président

Nicolas JAQUET
Président de France Grandes Cultures

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr